

Etat des lieux,et pré état des lieux.

Par **myrtille**, le **01/11/2012** à **20:29**

Bonjour,
jai un preavis de 3 mois,l'agence me pose un rdv pour un' visite pré etat
des lieux. esque que je sui dans l'obligation de dire oui?

Au qu'a si il y a lieu de faire des reparation en l'incontre de l'apt ,a telle
le droit de m'obliger de faire les reparation pendant mon preavis ?
la regis qui s'occupe de l'APT ,peu acserder ,mais pas la proprietaire ,ki de tré mauvaise foi a
telle le droit de venir pendant le pré etat des lieux
En vous remerciens par avance pour vos reponses.

Par **Lag0**, le **02/11/2012** à **10:24**

Bonjour,
Un pré-état des lieux est une procédure amiable. Vous n'êtes absolument pas obligé de
l'accepter.
Cette procédure a pour objet de vous aider à voir les dégradations qu'il vous faudra réparer
avant de partir pour ne pas être sanctionné financièrement après.

Par **cocotte1003**, le **02/11/2012** à **13:24**

Bonjour, si vous ne faites pas les travaux de remise en état, l'agence pourra les noter sur
l'état des lieux de sortie et vous retenir le montant des travaux sur votre dépôt de garantie,
cordialement